

TRAIT D'UNION N°19

R
É
V
E
N
A
N
S

Les informations municipales

Décembre 2009

Photo : Septembre 2009 - Pont du Canal fleuri

Infos Pratiques

MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS

1, rue du Canal 90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97 Fax : 03 84 29 71 51

Adresse Internet : mairie.trevenans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	9h00	11h45	Fermé	
Mardi	9H30	12h00	13h30	17h00
Mercredi	9H30	12h00	13h30	17h00
Jeudi	Fermé		13h30	17h00
Vendredi	9H30	12h00	13h30	17h00
Samedi	9h00	12h00	Fermé	

PERMANENCE du MAIRE et des ADJOINTS :

Lundi	Adjoint, CLAVEQUIN Jean Pierre	de 18h à 19h
Mardi	Adjoint, STREHL Christian	de 18h à 19h
Mercredi	Adjoint, BEL Jean Marie	de 18h à 19h
Jeudi	Maire, BOUCON Pierre	de 18h à 19h
Vendredi	Adjoint, CASOLI Yves	de 18h à 19h

CARTE D'IDENTITÉ : validité → 10 ans

Délai d'obtention → 15 jours

coût : → Gratuit (Sauf en cas de perte ou de vol : 25€)

ATTENTION: Délais prolongés en période de congé. (Juillet / Août et fin d'année)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE :

Trévenans n'est pas équipé pour répondre aux demandes.

Les communes suivantes du Territoire de Belfort peuvent recevoir votre demande : BEAUCOURT, BELFORT, DANJOUTIN, DELLE, FONTAINE, GIROMAGNY, GRANDVILLARS, OFFEMONT, ROUGEMONT LE CHATEAU.

Coût du passeport : 20€ pour un mineur de moins de 15 ans, 45€ pour un mineur de 15ans et plus, 89€ pour une personne majeure.



LE MOT DU MAIRE

Chacune et chacun a certainement, au cours de l'année qui se termine, vu le paysage de notre village se transformer.

Cela est un début et représente une étape dans son développement futur.

Les gros travaux que nous avons programmés pour 2009 ont été réalisés, vous trouverez le détail en page 18..

Trévenans est un village où il fait bon vivre, il est regrettable que le manque de civisme de certains empoisonne la vie de la majorité de la population par :

- Des dépôts d'ordures et matériaux divers aux endroits non-autorisés,
- La circulation avec des engins motorisés en forêt sans autorisation,
- Le non respect des arrêtés préfectoraux qui réglementent les horaires très stricts de tontes des pelouses,
- Le stationnement sur les trottoirs, obligeant les mamans avec leur poussette à descendre sur la chaussée...

Ces agissements nous contraignent à faire appel aux "**gardes natures**" qui assurent le rôle de garde champêtre avec le pouvoir de verbaliser.

La nouvelle année qui approche sera une année de réflexion sur le devenir de notre commune. La révision de notre Plan d'Occupation des Sols (POS) qui deviendra PLU (Plan Local d'Urbanisme) sera déterminante quant au développement futur. Quelles orientations devons-nous prendre en tenant compte des nouvelles infrastructures qui s'implanteront sur notre village....?

Le "repas des Anciens" aura lieu le 24 janvier 2010. Cette rencontre, toujours très conviviale, est offerte aux personnes résidants sur notre commune, à partir de 70ans ainsi qu'à leur conjoint (même plus jeune).

Je remercie toute l'équipe municipale pour le travail accompli et particulièrement les personnes de la "commission information" qui ont permis l'élaboration de ce nouveau bulletin.

Le Maire
P. BOUCON

25 Novembre 1944, la Libération de... ... Trétudans et Vourvenans !

Hé OUI !!! Trévenans n'existait pas encore...

Il y a 65 ans, après des combats très durs, la libération de Trétudans et Vourvenans par le 5^{ème} Régiment de Tirailleurs Marocains (5^{ème} RTM) a eu lieu le 25 novembre 1944.

La Municipalité de Trévenans a souhaité commémorer cette journée gravée dans la mémoire du village et dans celle de nos anciens.



Les honneurs ont été rendus aux victimes de ces durs combats par les anciens combattants sous le regard de leur Président et des habitants venus nombreux se recueillir sur la plaque, devant la Mairie.

Après le discours de Mr le Maire, sous le regard attentif de Mr Édouard ZISKA, Président des anciens combattants, les enfants de l'école et les institutrices ont déposés une flamme symbolique pour chaque victime.



La chorale a chanté le "chant des tirailleurs marocains" ainsi que la "Marseillaise" entonnée par l'ensemble des nombreux participants.

Personne n'oubliera les victimes de ces combats, soldats du 5^{ème} RTM, résistants et habitants, morts pour la LIBERTÉ.

Dépôts sauvages de déchets

De plus en plus de déchets de toutes sortes : Ordures ménagères, déchets verts, gravats, etc... sont déposés dans des lieux non prévus pour cela : En forêt, au bord de routes, sur les chemins et devant les écopoints. **Nous rappelons que la déchetterie de Châtenois est ouverte aux habitants de Trévenans.**

Ces déchets sont une pollution dont la commune voudrait bien se passer et nuisent à notre environnement



Les employés municipaux ont bien d'autres choses à faire que de charger et d'évacuer ces déchets vers la déchetterie.

Quelques règles :

- En forêt, le dépôt de déchets verts et autres est interdit.
- Sur les chemins de bois ou de champs, le dépôt de déchets pierres ou agglos est interdit.
- Devant les écopoints, le dépôt de déchets autres que ceux mentionnés sur les containers est interdit.

Gardes "nature" : Pour lutter contre ces incivilités, la municipalité va demander le services des "gardes nature" du Territoire de Belfort.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 09 JUILLET 2009

I) DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS à la COMMISSION d'APPEL d'OFFRES AMÉNAGEMENT CARREFOUR RD437/RUE DU CANAL

La publicité concernant la consultation des entreprises est parue dans les journaux les 08 et 09 juin 2009. La date limite de remise des offres était fixée au 30 juin 2009. Après renseignements pris auprès de la DDEA vu le montant du marché, il n'est pas nécessaire de désigner des délégués.

9 offres ont été reçues et seront étudiées par les membres de la commission des travaux. Le choix du bureau d'étude sera fait en septembre

II) ACCUEIL PÉRISCOLAIRE et RESTAURATION SCOLAIRE

- A. Présentation du bilan 2008
- B. Renouvellement de la convention 2008/2009. Participation de Trévenans pour 2007 : 4 711,51 € et pour 2008 : 4 280,23 €
- C. Ouverture d'une antenne à TRÉVENANS. 2 armoires ont été commandées pour équiper la salle pour la restauration : environ 4 000 €
- D. Création de postes : embauche de 4 auxiliaires en CDD (moyenne de 17h/semaine annuel)
- E. Tarifs 2009/2010 : Augmentation pour les repas : + 0,05 €/repas pour les QF1 et 2 et +0,10 €/repas pour les QF3 et les HQF
Même augmentations par heure pour l'accueil

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

Le Conseil Municipal est cependant surpris de constater la suppression de certaines subventions par le Conseil Général, à partir de 2011. Voir si les autres structures subissent le même traitement.

III) PROGRAMME DE TRAVAUX ONF

Le Maire présente au Conseil le programme des travaux à entreprendre dans la forêt communale pour l'année 2009 et soumet le devis établi par l'ONF qui s'élève à 1 719,65 € TTC dont 316,50 € d'investissement.

Le délai d'exécution de ces travaux est fixé au 31/03/2010

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

IV) REMISE GRACIEUSE FAAD (Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté)

Le Maire donne lecture d'un courrier de la DDEA qui informe la commune que l'État et le Conseil Général ont décidé de renoncer à la part des remboursements restant à effectuer (la période de recouvrement restante étant de 23 ans) et demande à la commune son accord pour procéder à la remise gracieuse de la totalité des fonds restant à recouvrer.

Le Conseil Municipal avait accordé en 2000 un prêt à une famille de Trévenans respectant les critères d'attribution (part restante à rembourser : 716,48 €).

Décision du CM : Accord à la majorité.

V) DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE

Demande d'une aide financière permettant de participer au championnat de France d'équitation qui se déroulera à LAMOTTE BEUVRON.

Le Conseil Municipal décide d'écrire à l'intéressée pour lui demander quelles sont les aides accordées par les autres municipalités.

VI) FIN DES OPÉRATIONS "HORLOGES ASTRONOMIQUES"

Devis de l'entreprise BAUMGARTNER pour la fourniture et la pose de 4 horloges astronomiques pour un coût de 2 344,16 € TTC

- Rue du canal vers les pompes à eau
- Rue du canal à l'entrée des ateliers municipaux
- Grande rue vers le lavage autos
- Impasse des Chênes

Décision du CM : Accord pour terminer cette opération cette année.

VII) CRÉATION NOUVELLES RUES

Une délibération sera prise suite à la création des nouvelles rues suivantes : Impasse du Ruisseau, Impasse des Peupliers, Impasse du Coq, Impasse des Colverts, Impasse des Cygnes, Impasse des Abeilles, Impasse des Alouettes, ZAC de la Verte Comtoise, ZAC de la Varonne.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL

du 02 OCTOBRE 2009

I) APPROBATION RÉVISION SIMPLIFIÉE DU POS - ENQUÊTE PUBLIQUE SITE MÉDIAN

Concernant l'implantation du site Médián, le Conseil a décidé de prescrire une 2^{ème} révision simplifiée du POS nécessaire à l'élargissement

de la zone NAH (15 hectares), dû à des activités supplémentaires adjacentes.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 juin 2009 au 16 juillet 2009.

Le rapport du Commissaire Enquêteur fait apparaître un avis favorable avec toutefois une recommandation d'élaborer un PLU permettant de mieux pouvoir gérer et équilibrer les différents espaces dans l'avenir.

Le Conseil Municipal approuve ce dossier ; cependant les élus seront vigilants pour la prochaine enquête de la loi sur l'eau.

II) DÉLIMITATION BORNAGE

En vu de la construction du lotissement "Les Prés de Vie", une demande d'alignement a été sollicitée afin de procéder à la délimitation et au bornage des parcelles situées en limite de la Rue du Canal.

Afin de pouvoir vérifier l'état et l'entretien du ruisseau, le Maire a proposé au lotisseur de se reculer jusqu'au niveau de l'appendice avec un échange de terrain s'établissant ainsi :

Le lotisseur cédera environ 4,50ares, La commune cédera environ 0,55a.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité.

III) ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

Invitation le 15/10/2009 à 14 heures au Centre Culturel et Social des Barres à Belfort : Une Table ronde sera animée par Mme KERN, chargée d'accessibilité pour la DDEA et dont le sujet sera "Voiries des communes et obligation de la loi 2005 Accessibilité Personnes Handicapées".

Participeront à ce débat : Mr STREHL et Mme MATYSIAK.

IV) CONVENTION SERVICE INTERCOMMUNAL D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE AVEC RESTAURATION

Châtenois les Forges et Trévenans ont décidé d'ouvrir, à compter de la rentrée de Septembre 2009, une antenne restauration scolaire à la salle de Trévenans. Deux adjoints d'animation ont été recrutés pour cette mission.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le renouvellement de la convention pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2009. La participation de la CAF diminue progressivement pour disparaître en 2011.

Le Maire signale également qu'en 2010, Châtenois et Trévenans devront se prononcer sur la création d'un syndicat intercommunal.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

V) CONVENTION RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ **- LIGNE 225 KV ÉTUPES - SIERENTZ**

La Société RTE (Réseau de Transport d'Electricité) entreprend la mise en conformité de la zone à proximité de la ligne 225 kV Étupes-Sierentz.

Plusieurs parcelles de terrains appartenant à la commune sont dans le périmètre de cette zone. Une convention doit donc être établie.

A titre de compensation des préjudices subis, une indemnité de 2262 € est proposée pour une surface de 3 619 m² + arbres isolés.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

VI) COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

La CAB a décidé d'instituer une commission intercommunale des impôts directs qui se substitue aux commissions communales (sauf pour les locaux d'habitation) chargée d'estimer la valeur locative des locaux d'activité.

Le Conseil Municipal désigne Mr CLAVEQUIN et Mme COURTOT pour participer à cette commission.

VII) MODIFICATION DES STATUTS DU SIAGEP

La proposition de modification des statuts est la conséquence d'une contestation du Trésorier Payeur Général sur les opérations menées par le SIAGEP, autorité concédante du réseau électrique basse tension.

A) Beaucoup de communes imputent, à tort selon le T.P.G., leurs travaux d'enfouissement en section d'investissement.

Le SIAGEP propose de rester l'autorité concédante du réseau basse tension et de financer les travaux d'enfouissement en :

- Réalisant au moyen de ses entreprises les travaux d'enfouissement pour le compte de la commune tout en les subventionnant, **ou**
- Ouvrant un fonds sur lequel une commune pourra contribuer au financement de l'opération d'enfouissement.

B) Une réduction des conseillers au Comité Syndical est proposée.

Décision du Conseil : Des précisions seront demandées au SIAGEP et sera remis à l'ordre d'un prochain Conseil.

VIII) DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN

Lecture d'un courrier d'un propriétaire qui souhaite acquérir une partie de la parcelle n° AH 47, propriété communale située le long du canal.

Ce terrain doit faire l'objet d'une attention particulière car il a été classé "Réserve Foncière" lors de l'établissement du POS de la commune.

Décision du Conseil : Le Conseil n'est pas favorable à cette vente en raison du classement de cette zone.

IX) DEMANDE DE RÉTROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION CIMETIÈRE

Une famille demande la rétrocession à la commune de sa concession cimetière n° Z4 F13.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité.

X) DEMANDE DE SUBVENTION

Demande de subvention de l'association Valentin Haüy de Belfort, qui œuvre pour le bien des aveugles et malvoyants en France. Cette association fête cette année le 200^{ème} anniversaire de Louis BRAILLE.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour allouer une subvention exceptionnelle de 100 € à cette association.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL **du 13 NOVEMBRE 2009**

I) GARDES NATURE

Suite à de nombreux problèmes concernant les dépôts sauvages et autres désagréments constatés sur la commune, le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service des gardes nature du Territoire de Belfort.

Ce service répond à des besoins concrets dans les domaines de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Les gardes nature sont assermentés, placés sous l'autorité du Maire et mis à disposition des collectivités après passation d'une convention (3 ans maximum). Le coût de l'adhésion : Pour Trévenans environ 6 000 €.

- Pouvoirs de police : infraction au code de la route, dégradation de matériel public, non respect de la législation relative à la salubrité, la tranquillité et la sécurité publique...
- Pouvoirs environnementaux : surveillance des sites sensibles, repérage et ramassage de dépôts d'ordures sauvages, intervention en cas d'occupation illicite de terrains, intervention en cas de nuisances sonores et de pollutions, intervention lors de problèmes liés à des animaux (sauf guêpes, abeilles...), action pédagogique auprès des écoles et du grand public...

Mr DAUCOURT, garde nature, est présent à la réunion pour exposer les avantages liés à ce service. 40 communes adhèrent à ce jour pour 8 gardes.

Mr DAUCOURT propose 2 mois d'essai à titre gratuit.

Décision du Conseil : Accord pour 2 mois d'essai à titre gratuit à compter du 1^{er} janvier 2010.

II) ECHANGE DE TERRAIN

L'entreprise qui a effectué les travaux concernant l'aire de retournement Rue de la Senaille, a empiété sur un terrain privé.

Afin de combler cette perte, une proposition d'échange de terrain a été faite au particulier concerné qui a accepté. (Bout du terrain communal cadastré 457)

Un géomètre sera mandaté pour délimiter ces parcelles, à charge pour la commune de payer les frais correspondants.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

III) RENOUELEMENT CONTRAT GAZ DE FRANCE

Le contrat PROVALYS de fourniture de gaz pour la salle communale « Espace de Vie » arrive à échéance le 01/12/2009 et ne comporte pas de clause de tacite reconduction. Par conséquent, il est nécessaire de signer un nouveau contrat de fourniture de gaz naturel.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité ; le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

IV) MODIFICATION PARTIELLE DU POS

Mr le Maire donne lecture d'un administré sollicitant le découpage de deux parcelles na1 et na2 sur son terrain.

Cette demande est motivée par le souhait d'y construire une habitation.

Le Maire propose d'entreprendre une modification partielle du POS pour rendre constructibles ces parcelles et d'autres secteurs dans la même situation. Délai de procédure : 1 an

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité, Voir lancement PLU en 2010

V) DEVIS CUVE A FIOUL

Le Maire présente à l'assemblée un devis transmis par l'entreprise D.C.S. Entreprise d'Héricourt, concernant la neutralisation et le découpage des cuves à fuel pour l'école primaire.

Coût neutralisation : 1 457,03 € TTC (mairie) : immédiatement

Coût découpage : 1 100.32 € TTC (école) : vacances scolaires

Le Maire propose de mettre en 2010 une chaudière individuelle au gaz à condensation à l'école et une autre chaudière individuelle au logement.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

VI) TARIFS NETTOYAGE FORET COMMUNALE

Le tirage au sort des lots concernant le nettoyage en forêt communale pour la saison 2009/2010 étant prévu en décembre 2009, le Conseil Municipal doit fixer le prix du stère de quartier et de rondin à appliquer.

Rappel pour 2009 : Quartier = 9,15 €/stère Rondin = 4,57 €/stère

Lot de perches = 15 €/lot

Décision du Conseil : Accord pour appliquer les mêmes tarifs que 2009. Seront probablement revus fin 2010

VII) TRAVAUX EN COURS ET A PRÉVOIR POUR 2010

Réception des travaux le vendredi 13/11/2009 : Cimetière, trottoirs Grande Rue, aires de retournement effectués par l'entreprise EUROVIA.

Exposé par Mr CASOLI des plus-values constatées sur la facture suite à des travaux supplémentaires demandés à cette entreprise.

La commission des travaux sera convoquée en décembre pour prévoir les travaux à faire en 2010 afin de préparer les dossiers nécessaires à l'obtention de subventions.

Les rendez vous :

Rendez vous : Le "repas des anciens"

Notez dans votre agenda

Le 24 janvier 2010 à la salle communale de Trévenans

Rendez vous : "Les Vœux du Maire"

**Mr le Maire présentera ses vœux le samedi 9 janvier,
Toute la population de Trévenans est invitée à partir de 11h00
à la salle communale de Trévenans**

A l'école de Trévenans.

La rentrée ...

Cette année, le jour de la rentrée, l'école a accueilli 67 enfants répartis dans 3 classes.

La classe de CP de Delphine PONS accueille 19 élèves, la classe de CE1/CE2 de Jean-Pierre GROSBOILLOT accueille 26 élèves et la classe de CE1/CE2 de Bénédicte JORDAN accueille 23 élèves de CM1/CM2.

Ce nombre très important d'élèves (par rapport aux années précédentes) a obligé l'équipe enseignante à prévoir des modifications dans la répartition des locaux.



Le changement de classe

Pendant les vacances d'été, nous avons changé de classe. Les meubles qui étaient dans notre classe ont été transférés dans la BCD et les meubles de la BCD ont été mis dans la petite salle.

Ces changements ont eu lieu car la salle des CE était trop petite pour accueillir les 26 élèves de cette année. Maintenant notre classe se trouve dans la grande salle de BCD. Nous sommes 9 CM1 et 13 CM2.

On a un nouveau tableau et les ordinateurs sont restés dans notre classe.

A la piscine

Tous les jeudis, nous prenons le bus pour aller à la piscine du Parc à Belfort avec la classe de CP. La première fois, on a fait des tests pour les groupes de niveaux.

On apprend à nager avec des frites, des planches ... On peut jouer un petit peu dans les bassins avec des ballons et des tapis. On souffle dans l'eau pour faire des bulles. On saute avec ou sans perche dans le grand bain. On s'amuse avec le toboggan.

Dans les vestiaires, on se douche puis on s'essuie et on se rhabille.

Quand on arrive à l'école, c'est l'heure de rentrer à la maison. **Les CE1/CE2**



JEUDI 24 SEPTEMBRE : La 1^{ère} séance à la piscine.

On a pris le bus. En descendant du bus, on a fait un groupe de filles et un groupe de garçons. On est rentré et on a enlevé ses chaussures.

On s'est déshabillé et on a pris la douche et on a attendu dans le vestiaire.

Puis on est rentré. On a attendu sur le bord et le maître-nageur nous a expliqué le règlement. On a fait des tests pour savoir si on savait nager.

Ensuite, on a été avec le maître-nageur ou le maître. Il y a le groupe de Mathieu, le groupe de Nathalie et le groupe de Mr Grosboillot. La Maîtresse est avec 9 nageurs.

On est ressorti, on a repris la douche, on s'est habillé, on a mis les chaussures et on est rentré en bus.

Découverte des instruments

Vendredi 11 septembre, les professeurs de l'école de musique de Châteaoux sont venus nous présenter des instruments de musique.

Ils nous ont montré plusieurs sortes d'instruments comme la trompette, le saxophone, la caisse claire, le balafon, le djembé et les cymbales. Ils nous ont fait des démonstrations.



Un professeur nous a montré deux saxophones différents :

Un soprano et un alto.

On a entendu des airs de musique que l'on connaissait. Les professeurs de musique jouaient très bien.

Benjamin et Aurélia CM2

A la cantine

Yohann et Maxence ont joué les reporters

pour nous faire découvrir « la cantine ».



Cette année, la cantine c'est dans la salle des fêtes.



Un livreur apporte les plats chauds dans des conteneurs spéciaux.



On est en train de manger avec Nathalie et Marylin (les animatrices)



Ensuite on se lave les dents.



Et on se détend en jouant avant de repartir à l'école



Pour Halloween, on a eu un repas spécial.

**Si vous souhaitez inscrire
votre enfant à la cantine,
vous pouvez contacter :
l'accueil périscolaire
à Châtenois-les-Forges**

84 rue du Général de Gaulle
90700 CHATENOIS LES FORGES

Tél :03 84 27 26 98

Une "cantine" à Trévenans...

Depuis la rentrée, la salle communale accueille, pour la pause déjeuner, les enfants de Trévenans. (Voir tarifs en page 22)

C'est dans la petite salle communale de Trévenans qu'est assurée la "Restauration Scolaire".

Grâce à une convention signée avec la municipalité de Châtenois les Forges ; les enfants de Trévenans bénéficiaient de la restauration et l'accueil périscolaire de Châtenois les Forges.

Les populations des 2 communes ont progressé, le nombre d'enfant a fortement augmenté et les structures d'accueil de Châtenois sont devenues insuffisantes.

Personne ne pensait que cette croissance serait aussi rapide et il a fallu réagir très vite, trouver des solutions et étudier la faisabilité.

Une étude rondement menée : "Restauration à Trévenans"

- Clôturer le secteur,
- Acheter le matériel nécessaire,
- Recruter du personnel.

Clôturer le secteur : Très vite, pendant les vacances scolaires, il a fallu clôturer le secteur autour de la salle afin d'assurer la sécurité des enfants.

Consulter les entreprises, lancer les travaux et suivre le chantier....

Le temps était compté... Malgré les délais très courts, **opération réussie**.

Acheter le matériel nécessaire : Bien sûr, les équipements de la salle n'étaient pas totalement adaptés pour l'accueil et la restauration d'enfants.

Le complément de matériel nécessaire a été commandé et reçu à temps pour la rentrée.

Recruter du Personnel : Pour s'occuper des 14 inscrits, Nathalie XOLIN qui travaillait déjà à Châtenois a été mutée sur Trévenans et Marilyn SCHÄRR a été appelée en renfort.

Tout était prêt pour le jour de la rentrée, les enfants sont heureux, les parents rassurés et satisfaits.

INFORMATIONS MUNICIPALES

RAMASSAGE DES MONSTRES :

Passage des monstres le 1^{er} mardi de chaque mois

Vu le nombre important de demandes, les employés prendront uniquement les gros encombrants. (canapés, réfrigérateurs, etc.) Tout objet divers, qui peut être transporté dans une voiture, ne sera pas ramassé.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS :

Ramassage les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois. S'inscrire en mairie une semaine avant. Dépose de la remorque la veille et chargement par le particulier, une seule par foyer.

2 période de ramassage ont été définies:

1^{ère} Période entre le 1^{er} mars et le 31 mai

2^{ème} période entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre

Ces services ne seront pas assurés en dehors de ces périodes.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue tous les lundis matin dans les poubelles appropriées.

Si le lundi tombe un jour férié, le ramassage s'effectue le mardi

Vérifiez bien que les poubelles soient fermées pour éviter les dispersions d'ordures par des animaux. (*Chiens et chats errants, voire même animaux sauvages, renards, fouines et autres*)

LES ÉCOPOINTS :

Le Maire rappelle qu'il est interdit de déposer quelque déchet que ce soit devant les écopoints, hors des conteneurs.

Lorsque ceux-ci sont pleins, vous devez ramener vos déchets chez vous ou les déposer dans un autre ÉCOPOINT. En cas de non respect des règles, un procès verbal sera établi et une amende de 35€ sera perçue.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès 16 ans, faites-vous recenser dans votre mairie :

Le recensement est une démarche civique obligatoire et est IMPÉRATIVE pour s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au Bac, etc...

Si vous ne vous êtes pas fait recenser, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

2009 - Des Travaux à Trévenans

Beaucoup de travaux ont été réalisés, cette année, sur Trévenans. Les travaux d'entretien courant se sont bien déroulés, nous profitons de cette rubrique pour féliciter les employés municipaux pour la prise en compte des problèmes de la population.

En plus des travaux courants, des travaux d'amélioration et d'investissement ont été réalisés dont vous trouverez une liste ci dessous.

TRAVAUX RÉALISÉS :

- 1) Rénovation des allées du cimetière : montant 56 000 €
- 2) L'éclairage de la ZAC de la Verte Comtoise (vers imprimerie SCHRAAG) : montant 14 031 €
- 3) Réfection de la rue du Fougerais : montant 22 816 €
- 4) Remplacement de fenêtres et volets de la mairie : montant de 33 271 €
- 5) Curage des fossés et ruisseaux communaux.
- 6) Création d'une restauration scolaire dans la petite salle communale avec installation d'une clôture derrière la mairie. Environ 45 000 €
- 7) Poses de bordures rue des combattes. Environ 9000 €
- 8) Nouvelle numérotation des rues. Environ 5000 €
- 9) Pose d'un abri-cycles près de la mairie. Environ 2500 €

PROJET de TRAVAUX pour 2010 :

- A) Des aires de retournement pour les camions de ramassage des ordures ménagères sont à réaliser afin de faciliter leurs passages.
- B) Aménagement d'arrêts de bus, Gde Rue sur la RD437, avant Châtenois afin de les mettre aux normes d'accessibilité pour les handicapés.
- C) Il reste à poser, 4 horloges dites "astronomiques" pour l'allumage et l'extinction de certains secteurs de l'éclairage public.
- D) 8 corbeilles "sacs poubelles" seront prochainement installées.

Le programme de travaux prévu pour 2009 a été réalisé.

La difficulté consiste à ne pas dépasser le budget et prévoir les dépenses des années suivantes.

Découverte du milieu militaire

Public concerné : Jeunes à partir de la 3^{ème}.

But : Permettre au correspondant défense de répondre aux sollicitations des jeunes de leur commune souhaitant effectuer des stages de découverte du milieu militaire et/ou des périodes de réserve.

Présentation des différentes étapes

1 - Stage découverte en entreprise dans un régiment:

- Concerne les jeunes en classe de 3^{ème}.
- Lieu :
 - 35^{ème} Régiment d'Infanterie de Belfort,
 - ou 1^{er} Régiment d'Artillerie de Bourogne.
- Durée : 3 à 4 jours.
- Contacts :
 - 35^{ème} R I de Belfort : 03 84 98 42 15 ou 43 33
 - 1^{er} R A de Bourogne. : 03 84 57 52 19 ou 56 47

2 - Recensement (Étape obligatoire pour la suite) :

- Dès l'âge de 16ans.
- C'est à l'intéressé d'effectuer la démarche dans sa Mairie.
- Pièces justificatives :
 - Carte d'Identité
 - Justificatif de domicile
 - Livret de famille.
- Le recensement est obligatoire pour pouvoir effectuer l'année suivante la JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense)

3 - Préparation Militaire Découverte (PMD) :

- Concerne les jeunes entre 16 et 17ans recensés. (Garçon ou fille)
- Durée : 6 jours. Du lundi au samedi.
- Environ 40 stagiaires.
- Encadrement par des réservistes + renfort de militaires d'active.
- Contacts :
 - 35^{ème} R I de Belfort : 03 84 98 42 15 ou 43 33
 - 1^{er} R A de Bourogne. : 03 84 57 52 19 ou 56 47

4 - Journée d'Appel et de Préparation à la Défense

(JAPD étape obligatoire pour la suite) :

- Convocation par courrier dès l'âge de 17ans pour ceux ayant effectué le recensement.
- La JAPD est la 3^{ème} et dernière étape du parcours de citoyenneté (1^{ère} étape : Recensement ; 2^{ème} étape : Enseignement de Défense)
- Cette journée se déroule au 35^{ème} RI de Belfort, de 8h30 à 17h00
- A l'issue de cette journée, un certificat est remis aux participants. Ce document est exigé par certains employeurs pour passer le permis de conduire ou pour s'inscrire à certains concours.
- Contacts :
 - 35^{ème} R I de Belfort : 03 84 98 42 15 ou 43 33
 - 1^{er} R A de Bourogne. : 03 84 57 52 19 ou 56 47

5 - Formation Militaire Initiale de Réserve : (FMIR)

- Conditions : Avoir effectué la JAPD et une PMD (voir ci-dessus)
- Durée : 2 à 3 semaines dont 5 jours sur le terrain.
- Créneaux : Vers la fin juillet pour le 1^{er} RA de Bourogne ; vers le début du mois d'août pour le 35^{ème} RI de Belfort.
- Environ 50 stagiaires, stage rémunéré.
- Contacts :
 - 35^{ème} R I de Belfort : 03 84 98 42 15 ou 43 33
 - 1^{er} R A de Bourogne. : 03 84 57 52 19 ou 56 47

6 - Réserve :

A l'issue de la FMIR, possibilité de souscrire un contrat de réserviste de 2ans résiliable à tout moment.

- Conditions : Avoir effectué la JAPD (voir ci-dessus)
- Etre âgé de plus de 17 ans et être volontaire.
- Durée : De 5 à 30 jours par an en fonction de la disponibilité du réserviste. (instruction, période sur le terrain, garde...)
- Participation possible dans le cadre de ce statut à des missions type VIGIPIRATE, plan ORSEC, stage commando, éventuellement opérations extérieures...
- Contacts :
 - 35^{ème} R I de Belfort : 03 84 98 42 15 ou 43 33
 - 1^{er} R A de Bourogne. : 03 84 57 52 19 ou 56 47

Divers

Livraison de repas à domicile aux personnes âgées :

Depuis le 2 novembre 2007, pour répondre aux demandes des personnes âgées, la commune de Trévenans s'est adressée à l'APASAD de Grand Charmont, pour la livraison de repas à domicile.

Cette Association livre des repas qui sont confectionnés dans la cuisine du CFA de Bethoncourt pour un coût total, livraison incluse, de 8,50 € / repas.

La commune participe pour 2 € / repas ce qui ramène le prix, pour les personnes âgées, à 6,50 € par repas.

Les repas sont livrés, "froids à réchauffer", tous les jours sauf dimanches et jours fériés qui sont livrés la veille.

**Aujourd'hui, ce service aux personnes âgées
donne entière satisfaction aux utilisateurs.**

Si vous souhaitez en bénéficier adressez-vous à la Mairie.

Nouveaux arrivants à Trévenans :

**La Municipalité est heureuse de les accueillir
et leur souhaite la bienvenue.**

TRÉVENANS est un village où il fait bon vivre. Trait d'Union, journal d'information de la Municipalité, est destiné à apporter des informations utiles sur la vie dans notre village.

La fin d'année est proche et l'équipe de "TRAIT D'UNION"
est heureuse de vous souhaiter

joyeuses fêtes de fin d'année.

Restauration Scolaire Et Accueil Périscolaire...

Ces tarifs ont été étudiés par la municipalité pour respecter une certaine équité et permettre à toutes les familles qui le souhaitent de profiter de la restauration scolaire sans que cela soit une charge insupportable pour le foyer.

Tarifs par Jour et par Enfant

Coéfficient CAF : QF1

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,25	1.15	1.05	0.85	0.65
Coût du repas	4.05	3.95	3.85	3.55	3.55

Coéfficient CAF : QF2

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,35	1.25	1.15	0.95	0.75
Coût du repas	4.50	4.40	4.30	4.00	4.00

Coéfficient CAF : QF3

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1.50	1.40	1.30	1.10	0.90
Coût du repas	5.05	4.95	4.85	4.55	4.55

Coéfficient CAF : Hors QF

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1.60	1.50	1.40	1.20	1.00
Coût du repas	5.10	5.00	4.90	4.60	4.60

Remarques : - Le midi, le tarif est de 2heures en plus du repas.

- Le soir, la 1^{ère} heure est due, puis décompte par $\frac{1}{2}$ heure.

Accueil sans réservation : 2 €/h Repas sans réservation : 5,5 €

Enfant extérieur à Trévenans : 1,70 €/heure, Repas : 5,40 €

Sports loisirs TRÉVENANS

Depuis sa création en 1980, l'Association Sports Loisirs Trévenans avec aujourd'hui 5 sections, Cyclisme, Tennis, Port de Plaisance, Marche et Amicale Animation, participent à l'animation de notre village.

Voici maintenant 8 ans que "Sports Loisirs" organise plusieurs manifestations par an :

La Fête du 14 juillet, Fête de la musique, réveillon du nouvel an, vide grenier, etc... Cela nous a permis d'investir dans le matériel nécessaire pour ces journées (Friteuse, percolateur, tireuse à bière, gaufriers, tables et bancs, chapiteaux, casseroles, etc...)

En alternance avec Châtenois les Forges, le 14 juillet 2009 à Trévenans a été à la hauteur de nos espérances.

4 jours de travail
avec
40 bénévoles
dont une douzaine
extérieurs à
sports loisirs



Quant à la prestation de Stéphane COURTOT-RENOUX et son orchestre, on ne peut dire qu'une chose BRAVO ! (rendez vous est pris pour 2011)

Un grand Merci à tous ceux qui y ont participé, sans oublier les Associations des villages voisins pour leur prêt de chapiteaux.

Les renseignements pour les activités de Sports Loisirs sont affichées dans le panneaux devant la Mairie de Trévenans.

Sports loisirs TRÉVENANS Section "CYCLISME"

La saison 2009 fût excellente par le nombre de participants.

En début de saison avec une météo maussade, nous sommes sortis tous les mercredis et dimanches matin. Au mois d'août, notre randonnée de 3 jours à MUNSTER s'est bien déroulée, sous un beau soleil : 38° à midi en montant le col de grosse pierre.

Après 150 kms, nous étions fatigués mais ravis de trouver notre hébergement à l'hôtel du soleil. Après les étirements conseillés de Sylvie, l'apéro était le bienvenu.



Quelle ÉQUIPE souriante ! Responsable, Gilbert RABOLT (milieu en bas)

Les personnes qui désirent se joindre à nous appeler au 03 84 29 46 71.

Cette année, notre benjamine, Sylvie Miclo a fait les 7 cyclosporives du "trophée de l'Est" ; Elle est arrivée 1^{ère} dans sa catégorie. Cyclosporive "courir pour la paix" à Chailley sur Armançon (21), 2^{ème} de sa catégorie, elle a eu la joie de recevoir une coupe et la bise de Bernard Hinault... 4 personnes du club ont franchi 4 fois dans la semaine le Mont Ventoux.

Tous ceux qui veulent se joindre à nous seront les bienvenus les mercredis à 13h30 et dimanches à 8h30 devant la Mairie de Trévenans.

GRIPPE A (H1N1),

Une information du Ministère de la SANTÉ

Des gestes simples pour limiter les risques de transmission



LAVEZ VOUS LES MAINS

PLUSIEURS FOIS PAR JOUR

Avec du savon ou une solution hydroalcoolique



UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER

POUR ÉTERNUER OU TOUSSER,

Puis jetez-le dans une poubelle et lavez-vous les mains



**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX,
APPELEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT
OU LE 15**

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

www.pandemie-grippale.gouv.fr

Adoptons les gestes qui nous protègent

Informations diverses

DIVAGATIONS DES ANIMAUX

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du Code Rural, les Maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats. En cas de mise en fourrière, cela coûte cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

RÉGLEMENTATION : Nous rappelons 2 articles de l'arrêté préfectoral qui régleme l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

***Nous faisons appel au civisme de chacun
pour que ces articles soient respectés.***

Article 4 - Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 5-Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE : (à utiliser sans modération)

La déchetterie de Châtenois les Forges est ouverte aux habitants de Trévenans. Elle permet le tri et l'évacuation de tous les encombrants.

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	8H30	11H45	13h30	17h45
Mercredi	8H30	11H45	13h30	17h45
Jeudi	8H30	11H15	Fermé	
Vendredi	8H30	11H45	13h30	17h45
Samedi	8H30	11H45	13h30	17h45
Dimanche	Fermé		Fermé	

Ce n'est pas si courant...

Fin août 2009



*Des cigognes
sur le toit
d'une grange
près de l'Église
de Trévenans*



*Et même perchée
sur la croix du clocher →*

*Au moment du départ, ces cigognes se sont
arrêtées à Trévenans.*

*Pas si courant, mais de mémoire d'anciens,
cela s'est déjà vu plusieurs fois...*

Un grand Merci à, Christian STREHL qui nous fait de si belles photos.